



TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'APPEL À PROJETS
**LA FRANCOPHONIE
AVEC ELLES**

FONDS DE SOLIDARITÉ DE LA FRANCOPHONIE
POUR LES FEMMES

ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie



CONTEXTE

Quelle que soit son issue, la pandémie de Covid-19 est d'une telle ampleur qu'elle affectera durablement la santé et le développement économique des pays de l'espace francophone. Un certain nombre de facteurs devraient en outre y démultiplier les effets de la pandémie, notamment l'insuffisance des systèmes sanitaires et éducatifs, la grande promiscuité dans les villes à forte densité urbaine, les flux transfrontaliers réguliers, le faible accès des femmes à l'information sanitaire, et les modes de vie communautaires favorisant une propagation de la pandémie.

Du fait des normes sociales et des relations de genre, les femmes en situation de vulnérabilité dans l'espace francophone subissent plus fortement encore les impacts socio-économiques des crises. Le risque de voir leur précarité s'aggraver est d'autant plus fort qu'elles sont cantonnées au secteur informel et ont peu ou pas accès aux services de base tant publics que privés (santé, éducation, formation, citoyenneté, épargne, etc). Pourtant, comme cela a été démontré par de nombreuses études, elles sont un levier majeur d'atténuation des crises, par leur engagement constant auprès de leurs familles et leur réponse pertinente à leurs besoins essentiels.

La solidarité et l'amélioration de la condition des femmes, en particulier leur accès à l'autonomie économique, étant au cœur de ses objectifs, l'OIF souhaite mobiliser au plus vite ses forces, tant humaines que financières, au service d'actions concrètes de soutien de ces femmes en situation de vulnérabilité. En plein accord avec les actions entreprises depuis 2000, la Secrétaire générale de la Francophonie a donc décidé de proposer la création d'un Fonds de solidarité de la Francophonie pour les Femmes.



OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

Le fonds « La Francophonie avec Elles » a pour objectif général le soutien d'actions de terrain permettant l'accès des femmes et des filles en situation de vulnérabilité de l'espace francophone au développement économique, à l'éducation, à la santé, à la citoyenneté et à la formation, dans une optique de résilience accrue. Il vise à financer des actions de terrain, menées par des acteurs reconnus dans l'espace francophone et notamment en Afrique et dans la Caraïbe. Les objectifs spécifiques de ce dispositif, qui entend miser sur les expériences et savoir-faire endogènes sont :

- i accompagner les femmes œuvrant dans le secteur informel en situation de vulnérabilité pour parer à leurs besoins essentiels et prioritaires et à ceux de leurs familles, développer leurs capacités entrepreneuriales, les soutenir en vue du développement d'activités génératrices de revenus (AGR) faisant un recours pertinent au numérique, et les former afin de leur permettre d'être en capacité de rejoindre à terme le secteur formel ;
- ii informer ces femmes et leur offrir une plateforme d'expression sur les pandémies, la santé en général et la prévention des maladies, et les former sur les moyens de s'en prémunir, de bénéficier de soins de santé, et, de manière plus générale, d'accéder à une citoyenneté pleine et entière, nécessaire pour faire valoir leurs droits et recevoir les services existants dans ces domaines ;
- iii les accompagner dans leur éducation et formation professionnelle, et dans la scolarisation de leurs enfants, notamment l'éducation des filles, en s'appuyant sur un usage pertinent des technologies du numérique.

Les subventions seront attribuées aux acteurs sélectionnés, après soumission de leurs projets dans le cadre d'appels à projets conçus et lancés par l'OIF. Toutes les actions de terrain soutenues devront s'appuyer sur les principes développés par l'OIF en matière d'égalité femmes-hommes et associer en conséquence étroitement les femmes en situation de vulnérabilité aux activités proposées. Afin d'accroître l'efficacité et l'appropriation des actions et activités soutenues, les bénéficiaires devront participer activement à leur propre développement, être notamment encouragées à être force de propositions, et s'engager à consacrer les ressources additionnelles générées par leur accompagnement et leur formation à la scolarisation de leurs enfants, en particulier leurs filles.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE L'ORGANISATION REQUÉRANTE

Les projets financés devront être portés par des organismes à but non lucratif, ayant une personnalité juridique, régis par des systèmes de gouvernance et des procédures de gestion administratives et financières avérés, un mandat pertinent, disposant d'une équipe opérationnelle, ayant un minimum de 2 ans d'existence légale, et ayant apporté la preuve de la réalisation d'activités effectives dans au moins un Etat ou gouvernement membre de l'OIF. Les initiatives qui contribueront à la promotion et à la diffusion de la Francophonie dans les pays et celles portées par des jeunes filles et des femmes investies dans les technologies digitales seront encouragées.



De manière plus spécifique, pour être éligible, l'organisation requérante devra remplir les conditions suivantes :

- Disposer de son siège social et sa direction au sein d'un des Etats ou gouvernements membres de l'OIF ;
- Remplir les conditions prévues par la législation en vigueur dans son Etat d'enregistrement relatives à la reconnaissance juridique et disposer d'au moins deux années d'existence légale ;
- Être en mesure de présenter des rapports d'activités sur la période 2018-2020 ;
- Faire état d'une gouvernance fonctionnelle prévue dans ses statuts et disposer de documents qui en attestent et qui rendent compte des activités et comptes de l'organisation ;
- Démontrer ses capacités budgétaires et administratives pour réaliser le projet pour lequel elle sollicite un financement ;
- Chaque association ne pourra présenter plus de trois dossiers ;
- Démontrer des réalisations d'activités dans le domaine de l'un des trois objectifs stratégiques définis.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

Pour être éligible, un projet devra remplir les conditions suivantes :

- Être cohérent avec les orientations stratégiques et géographiques de l'OIF, notamment l'axe 3¹ de la Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles (SEFH) ;
- Bénéficier prioritairement aux populations francophones d'Afrique et de la Caraïbe ;

¹ Axe 3 intitulé : « Favoriser l'autonomisation économique des femmes et des filles dans la perspective d'un développement durable et d'une croissance inclusive ».

LA FRANCOPHONIE AVEC ELLES
TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'APPEL À PROJETS

- Répondre à au moins deux des trois 3 objectifs stratégiques du présent appel, à savoir :
 - i. accompagner les femmes en situation de vulnérabilité pour parer à leurs besoins essentiels et prioritaires et à ceux de leurs familles, les soutenir en vue du développement d'activités génératrices de revenus (AGR) faisant un recours pertinent au numérique, et les former afin de leur permettre d'être en capacité de rejoindre à terme le secteur formel ;
 - ii. informer ces femmes et leur offrir une plateforme d'expression sur les pandémies, la santé en général et la prévention des maladies, et les former sur les moyens de s'en prémunir, de bénéficier de soins de santé, et, de manière plus générale, d'accéder à une citoyenneté pleine et entière, nécessaire pour faire valoir leurs droits et recevoir les services existants dans ces domaines ;
 - iii. les accompagner dans leur éducation et formation professionnelle, et dans la scolarisation de leurs enfants, notamment l'éducation des filles, en s'appuyant sur un usage pertinent des technologies du numérique.
- Les activités du projet doivent être génératrices de revenus et être accompagnées de formations de courte durée ;
- Concourir à la réalisation d'au moins un objectif de développement durable adopté par les Nations Unies en 2015 (ODD), avec un accent particulier sur les ODD 5 et 10 ;
- Constituer une nouveauté pour l'organisation porteuse. Aucune subvention ne sera attribuée à un projet déjà en cours. Sa mise en œuvre doit s'effectuer dans un Etat ou gouvernement de l'OIF.

La remise des documents justificatifs doit être effectuée au plus tard le **30 juin 2021**.

Les activités du projet ne peuvent en aucun cas être liées à des actions de prosélytisme religieux ou de propagande politique.

Dans un souci d'inclusion et conformément au principe « Ne laisser personne de côté », adopté par la communauté internationale dans l'agenda 2030, une attention particulière sera accordée aux projets portant sur les femmes les plus vulnérables, en particulier celles porteuses de handicaps, ou à la tête de familles monoparentales.

CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS

Lancement de l'appel à projets	17 juillet 2020
Clôture de l'appel	28 août 2020
Réunion du comité de gestion	18 septembre 2020
Annonce des résultats	Octobre 2020

MODALITÉS DU SOUTIEN PROPOSÉ

Les projets seront soutenus selon deux modalités :

a. Subvention

Les projets seront soutenus pour une allocation financière portant sur un montant allant de **15 000 € à 80 000 €**. Le financement apporté par l'OIF ne pourra pas représenter plus de 80 % du montant global du projet proposé. La valorisation de l'expertise ainsi que le patrimoine matériel du bénéficiaire pourront éventuellement être pris en considération. Le comité de sélection se réserve le droit de modifier le montant de la subvention octroyée.

b. Appuis conseils et suivi par les Unités hors-sièges (UHS) de l'OIF

Les bénéficiaires (organisations non gouvernementales ou associations) devront se faire connaître et prendre attache avec les UHS de l'OIF dans leur zone de couverture. Ils pourront en outre bénéficier d'appuis-conseils et de suivi par l'unité hors siège de l'OIF en place, ou chargée de la couverture de leur Etat. Ils pourront également s'adresser à ces unités pour tout renseignement.

MODALITÉS DE SÉLECTION DU PROJET ET DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Un Comité de de gestion², présidé par l'Administratrice de l'Organisation internationale de la Francophonie, retiendra les meilleurs projets en se fondant sur les informations fournies par les organisations ou associations de la société civile candidates. Les critères d'appréciation de la qualité du projet sont les suivants :

- Pertinence du projet par rapport au contexte local et sa cohérence avec les politiques et stratégies publiques locales et/ou nationales ;
- Mandat, expertise, expérience et plus-value de l'organisation requérante au regard des objectifs de l'appel à projet ;

² Le Comité de gestion, outre l'Administratrice qui en assure la présidence, est composé de cinq autres membres : trois personnalités qualifiées et reconnues nommées par la Secrétaire générale, la Cheffe de l'unité Egalité femmes-hommes et le/la Président/e de la Conférence des OING/ONG de la Francophonie. Ce comité devrait avoir pour mission de sélectionner les projets soutenus par le fonds « La Francophonie avec Elles » et les acteurs attributaires des subventions, et d'arrêter le rapport d'exécution et financier du fonds.





- Synergies et complémentarités du projet avec les priorités nationales et les autres initiatives déployées par les acteurs de la coopération au développement, à des fins de mobilisation de ressources et de pérennité ;
- Capacité du projet à croiser les missions de la Francophonie, en particulier sa « Stratégie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles », et l'agenda du développement durable à l'horizon 2030 ;
- Capacité du projet à répondre à un besoin identifié localement, à travers une réponse originale et innovante, incluant l'usage pertinent du numérique comme facteur d'autonomisation des femmes et des filles ;
- Mise en place d'actions de renforcement durable des capacités des acteurs locaux, souci de transfert de compétences en vue d'accroître l'appropriation des actions par les bénéficiaires et autres acteurs-clefs locaux et nationaux ;
- Capacité de l'initiative à mettre en œuvre des stratégies intergénérationnelles, inclusives des plus vulnérables, y compris les personnes âgées et porteuses de handicaps, et promouvant la masculinité positive ;
- La place accordée dans l'initiative à l'analyse des causes profondes de la vulnérabilité, ainsi qu'aux aspects psycho-sociaux des effets de la pandémie de Covid-19 ;
- Capacité de l'initiative à assurer sa pérennisation indépendamment des soutiens extérieurs ;
- Existence d'une théorie du changement et d'un cadre logique cohérent, assorti d'indicateurs de résultats, d'impacts et d'effets qualitatifs et quantitatifs et l'adéquation du budget avec les actions menées ;
- Clarté et mesurabilité des résultats, des effets et de l'impact.

Chaque projet éligible bénéficiera d'une double lecture et sera analysé à la lumière des critères de sélection listés ci-dessus par le Comité de gestion. Les résultats de ce processus de sélection seront publiés sur le site internet de l'OIF. Seules les organisations lauréates seront directement contactées et des conventions spécifiques seront signées entre l'OIF et les bénéficiaires.

LA FRANCOPHONIE AVEC ELLES
TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'APPEL À PROJETS

Les décisions du Comité de gestion sur l'attribution de subventions sont définitives et ne sont susceptibles d'aucun recours.

Les lauréat-e-s de cet appel à projets devront contacter les autorités compétentes dans leurs Etats ou gouvernements membres et impérativement faire figurer les logos de l'OIF sur leurs différents supports de communication (site internet, publications, productions audiovisuelles, guide, lettre d'information, kakémonos, etc.). Cette visibilité, incluant une clause de non responsabilité, devra être également assurée à l'occasion des événements publics organisés dans le cadre du projet.

COMMENT CANDIDATER ?

Pour soumettre un projet, il convient d'adresser, au plus tard, le **28 août 2020**, un dossier de candidature composé comme suit :

- a. Les récépissés d'enregistrement de l'organisation ;
- b. Les deux derniers rapports financiers et d'activités publiés ;
- c. La fiche de projet au format joint au présent appel à projets présentant les objectifs du projet. Les activités permettant d'atteindre ces objectifs seront explicitées et leur efficacité mesurée par des indicateurs qualitatifs et quantitatifs clairement définis ;
- d. Un budget prévisionnel en format libre présentant les dépenses et les ressources affectées à l'initiative déposée ;
- e. Un relevé d'identité bancaire.

La demande de subvention devra être adressée soit par courriel électronique (les courriels supérieurs à 8 mégaoctets ne seront pas reçus) à l'adresse ci-après : **aap-fff@francophonie.org** ou à l'adresse postale suivante :

Unité Egalité Femmes-Hommes (UEFH)
Organisation internationale de la Francophonie
19-21 Avenue Bosquet, 75007 Paris

Un accusé de réception sera adressé à chaque projet reçu dans les délais. Tout dossier incomplet à la date du 28 août sera rejeté.

**ORGANISATION
INTERNATIONALE
DE LA FRANCOPHONIE**

19-21, avenue Bosquet
75007 Paris, France
T +33 (0)1 44 37 33 00



@OIFrancophonie

www.francophonie.org

